



TCA

**NON aux RECULS
sur l'attribution de
la « prime téléphone »**



En 2014, nous avons obtenu par la lutte et la négociation une prime pour les agents de la TCA affectés sur des emplois d'accueil téléphonique.

Depuis le début, les agents la perçoivent dès leur arrivée sur le service, y compris pendant leurs mois de formation.

La direction régionale vient d'informer des agents arrivés depuis le 1^{er} septembre 2015 qu'ils doivent rembourser les primes perçues sur les paies de septembre à décembre.

Pour les agents et la CGT, il n'est pas question de remettre cet acquis en cause.

Sinon, dans la même logique, devrions-nous renoncer à la prime pendant nos congés, quand nous sommes malades, en autorisation d'absence, etc ?

Nous exigeons l'annulation de cette décision inique et le retour au versement de la « prime téléphone » pour tous les agents affectés sur les fonctions d'accueil téléphonique.

NOM – Prénom	Service	Signature